



## Conseil économique et social

Distr. générale  
27 avril 2017  
Français  
Original: anglais

### Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

#### Vingt-sixième session

Vienne, 22-26 mai 2017

Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire\*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale: autres activités à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en particulier celles du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, des organisations non gouvernementales et d'autres instances**

### Nomination de membres du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

#### Note du Secrétaire général

1. L'attention de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est appelée sur une question concernant la composition du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice que la Commission et le Conseil économique et social doivent trancher. Deux membres du Conseil, Jayantilal Karia (Ouganda) et Taous Feroukhi (Algérie), achèvent leur premier mandat.

2. Aux termes de l'article IV des statuts de l'Institut (résolution 1989/56 du Conseil économique et social, annexe):

“2. La composition du Conseil est la suivante:

a) Sept membres choisis par le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance<sup>1</sup> parmi des candidats proposés par le Secrétaire général et approuvés par le Conseil économique et social, compte dûment tenu du fait que l'Institut et ses activités sont financés au moyen de contributions volontaires et que le principe d'une répartition géographique équitable doit être respecté. Les membres sont choisis parmi des personnalités éminentes possédant les qualifications et compétences requises. Ils sont nommés à titre individuel pour un mandat de cinq ans à compter de la date de la première réunion du

\* E/CN.15/2017/1.

<sup>1</sup> Du fait de l'adoption de la résolution 1992/1 par le Conseil économique et social, le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance est désormais la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.



Conseil à laquelle ils sont invités à participer. Ils ne peuvent être nommés une nouvelle fois par le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, avec l'approbation du Conseil économique et social, que pour un seul mandat additionnel.”

3. Jayantilal Karia et Taous Feroukhi ont offert d'effectuer un second mandat, et il est proposé de les réélire.

4. Le principe d'une répartition géographique équitable régit la composition du Conseil, dont les membres sont actuellement:

Carlos Castresana Fernández (Espagne)

Joel Antonio Hernández García (Mexique)

Taous Feroukhi (Algérie)

Jayantilal Karia (Ouganda)

Stuart Page (Australie)

Christine Cline (États-Unis d'Amérique)

Mohammed Hanzab (Qatar)

---